

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire:

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. les principaux ratios sur l'exercice 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune : elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 09-04-2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt même si cette année un emprunt de 400 000 € est prévu ;
- de mobiliser des subventions et autres aides financières... auprès de la communauté de communes Vie et Boulogne, du département, de la Région et de l'état chaque fois que possible.
- d'avoir recours aux « travaux en régie » avec l'embauche de 2 contrats à projet pour une durée de 4 ans depuis fin 2021.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 119 380 € pour l'année 2025 (recettes et dépenses réelles + recettes et dépenses d'ordre)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 42.68 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 726 281 €

Les dépenses d'ordre liées aux amortissements s'élèvent à 32 675 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 954 384.61 euros.

Les recettes d'ordre qui correspondent à des écritures comptables dont les travaux en régie s'élèvent à 50 000 €

L'excédent 2024 reporté s'élève à 114 995.39 €

Ce qui fait un total de 1 119 380 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux (montant 2024 : 389 500 € et prévision 2025 : 411 845 €)

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine-garderie-8 locations à usage d'habitation – une location à usage professionnel (l'ancienne mairie) et la location de l'espace A'Capella...chapitres 70 et 75)

2020 : 59 184 €

2021 : 90 194 €

2022 : 105 874.27 €

2023 : 131 969.78 €

2024 : 130 970.56 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il s'élève à 360 424 €. (chapitre 021-023)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES		Prévues 2025
011	Charges à caractère général	227 884 €
012	Charges de personnel	310 000 €
65	Autres charges de gestion courante	172 641 €
014	Atténuation de produits	8 267 €
66	Charges financières	6 489 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		726 281 €
023	Virement section investissement	360 424 €
68-042	Opération d'ordre amortissement	32 675 €
	TOTAL	1 119 380 €
RECETTES		Prévues 2025
70	Produits des services	65 279 €
73	Impôts et Taxes	548 237 €
74	Dotations et participations	239 067 €
75	Autres produits de gestion courantes	98 966.61 €
* 013	Atténuation de charges	2 835 €
76	Produits financiers	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €
* 042	Transfert de charges	0 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		954 384.61 €
722-042	Travaux en régie	50 000 €
	Pour information excédent 2024 reporté	114 995.39 €
	TOTAL	1 119 380 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 (pas d'augmentation) :

- concernant les ménages

. Taxe foncière sur le bâti : 37.33 %

. Taxe foncière sur le non bâti : 54.03 %

. Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 18.17 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 315 987 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 239 067 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la voirie ou à l'étude du schéma directeur des eaux pluviales...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en prévisions 2025

Prévisions investissement dépenses		Prévisions investissement recettes	
001 : déficit 2024	423 850.09 €	021 : virement de la section de fonctionnement	360 424 €
1641 : remboursement capital des emprunts	64 092 €		
165 : caution rendue aux locatifs	1 200 €	165 : caution reçue des locatifs	1 200 €
16878 : rente viagère	6 420 €	10222 : récupération de la TVA sur les travaux d'investissement 2024	13 806 €
202 étude schéma directeur des eaux pluviales	48 000 €	1322 et 1323 subvention agence de l'eau + département	14 496 €
203 : prestation archives communales	7 200 €		
2041412 : participation financière investissement école	5 270 €	10226 : taxe d'aménagement sur les autorisations	5 000 €

publique de PALLUAU jusqu'en 2028		d'urbanisme	
2041412 : participation pour le foyer des jeunes de Palluau (en cours de négociation investissement ou fonctionnement ?)	12 000 €	2111 vente parcelle rue des Vieux de la Vieille (024)	12 046 €
2115 prévision achat immobilier si opportunité suite à l'étude urbaine du cabinet Planen en 2021	87 088.91 €	2115 : trop perçu frais de notaire achat viager de 2024	1 360 €
2115 achat bâtiment au 5, rue des Sables	47 800 €		
2116 : reprise de concessions au cimetière	12 000 €		
2 135 travaux de renforcement charpente église	23 000 €	1068 : réserves sur excédent de fonctionnement 2024 pour couvrir le déficit investissement 2024 de 423 850.09 € et les restes à réaliser 2024 de 44 409 €	468 258 € (468 257.50 €)
2135 : réfection gouttières église + locatifs du 26 rue des Sables	11 035 € en RAR		
2151 : report travaux voirie 2024	30 294 € en RAR		
21531 raccordement eau potable au 3, rue des Longeais	4 230 €		
2156 : élaboration d'un Schéma de Défense contre l'incendie	3 400 €		
2157 : matériel technique	5 000 €		
2181 : décorations pour Noël	1 845 €		

2182 : achat 2 vélos électriques	3 080 € en RAR	13281 subvention état	488 €
2188 : fournitures pour les travaux en régie	30 000 €		
2188 remplacement du moteur de la cloche 4	1 848 €		
2151 Programme (n° 24) travaux aménagement intersection rue de l'école-rue de Douin à l'ancienne cavac	100 000 €		
231 Programme (n° 25) aménagement locatifs au 6, rue du Vieux Bourg	80 000 €	1328 Subvention pour les travaux de rénovation énergétique par le SYDEV	58 900 €
2132 Programme (n° 26) Fonds de commerce	310 000 €	1641 Emprunt	400 000 €
		2804181-040 amortissement travaux 2024 éclairage public et extension électrique	27 405 €
2135-040 : travaux en régie	50 000 €	28041412-040 amortissement de la participation financière à l'investissement de l'école publique de Palluau	5 270 €
TOTAL DES DEPENSES	1 368 653 €	TOTAL DES RECETTES	1 368 653 €

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- travaux de voirie à la Blanchère, aménagement rue de Douin et rue de l'école
- réalisation d'un schéma directeur des eaux pluviales
- reprise de concessions au cimetière
- traitement des archives communales
- achat de l'immeuble situé au 5, rue des Sables et d'autres immeubles si opportunité en lien avec l'étude urbaine réalisée en 2021
- achat du commerce « ô copains d'abord »

d) Les principales recettes d'investissements prévues : voir tableau ci-dessus

IV. Les principaux ratios sur l'exercice 2025 et état de la dette

Frais de personnel : 310 000 € (chapitre 012) / 726 281 € (dépenses réelles de fonctionnement) = **42.68 % (environ)**. En moyenne ce pourcentage représente 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement

Annuité de la dette : 70 581 € (annuité de la dette : chapitre 66 + 16) / 954 384.61 € (recettes réelles de fonctionnement) * 100 = **7.42 %** (ce pourcentage ne doit pas dépasser les 20% pour une gestion optimale)

Pression fiscale : 411 845 € (article 73111 : produits des contributions directes) / 1 136 habitants = **362.54 €** par habitant

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	70 579.54 €	6 488.24 €	64 091.30 €	0.00 €	0.00 €	480 008.50 €
2026	61 032.55 €	5 714.99 €	55 317.56 €	0.00 €	0.00 €	415 917.20 €
2027	55 657.21 €	5 059.48 €	50 597.73 €	0.00 €	0.00 €	360 599.64 €
2028	40 418.12 €	4 531.17 €	35 886.95 €	0.00 €	0.00 €	310 001.91 €
2029	40 260.79 €	4 075.21 €	36 185.58 €	0.00 €	0.00 €	274 114.96 €
2030	40 103.45 €	3 609.60 €	36 493.85 €	0.00 €	0.00 €	237 929.38 €
2031	39 946.12 €	3 134.02 €	36 812.10 €	0.00 €	0.00 €	201 435.53 €
2032	39 788.79 €	2 648.10 €	37 140.69 €	0.00 €	0.00 €	164 623.43 €
2033	39 631.45 €	2 151.55 €	37 479.90 €	0.00 €	0.00 €	127 482.74 €
2034	39 474.12 €	1 644.02 €	37 830.10 €	0.00 €	0.00 €	90 002.84 €
2035	25 993.08 €	1 134.98 €	24 858.10 €	0.00 €	0.00 €	52 172.74 €
2036	12 630.44 €	732.23 €	11 898.21 €	0.00 €	0.00 €	27 314.64 €
2037	12 630.44 €	346.90 €	12 283.54 €	0.00 €	0.00 €	15 416.43 €
2038	3 157.95 €	25.06 €	3 132.89 €	0.00 €	0.00 €	3 132.89 €

OBJET	Montant emprunté	Taux	Durée	Année de début	Année de fin
Entrées de bourg	210 000 €	3.73 %	15 ans	2010	2025
Voirie route de	200 000 €	1.09 %	10 ans	2017	2027

la Brunière					
Constructions de 3 locatifs aux Rouillères	400 000 €	0.59 %	15 ans	2020	2035
Achat parcelle AC 197 au 11, rue de l'Ecole	150 000 €	3.20 %	15 ans	2023	2038

V. Analyse des résultats 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement ont évolué de +4,0% entre 2023 et 2024 hors déficit du budget lotissement avec la progression des charges à caractère général de +23 K€ impactées notamment par les frais de location ainsi que les travaux d'entretien des terrains et des voiries.

En 2024, les charges de personnel constituent la première dépense, représentant 39,3% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement mais 41,3% après retraitement du déficit du budget lotissement.

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +4,6% entre 2023 et 2024.

La dynamique des ressources en 2024 s'explique par les variations suivantes :

- des impôts directs locaux de + 27 000 € sous les effets de la revalorisation des bases et d'une nouvelle taxation des logements vacants,
- des produits de gestion courante de + 17 000 €,
- des produits des services de + 9 000 €.

On observe la diminution des droits de mutation de -20 000 €.

Structurellement, les impôts directs locaux représentent 38,9% des recettes réelles de fonctionnement en 2024 tandis que la DGF s'élève à 20,9%.

La CAF nette (non corrigée) de l'exercice 2024 diminue de 44 000 € par rapport à 2023 et représente 182 000 €. Rapportée à l'habitant, elle atteint 169 euros et nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2023 était de 112 euros par habitant.

Mais après retraitement du déficit du budget lotissement, le montant de la CAF nette par habitant en 2024 est de 204 euros.

La capacité dynamique de désendettement en 2024 est de 1,9 année pour rembourser le capital de la dette et 1,6 année après retraitement.

Le programme d'investissement pour la période 2021-2024 s'élève à 1 572 000 €. L'épargne nette a représenté 734 000 €, soit 44% du financement. La commune a mobilisé 150 000 € de capitaux extérieurs durant cette période.

VI. analyse des prévisions du budget 2025 et prospective 2025-2028

Les indicateurs financiers sur la période se dégradent sensiblement :

La capacité d'autofinancement évolue favorablement à partir de 2025 sous l'effet d'une baisse des charges à caractère général et des autres charges de gestion courantes puis elle baisse en 2026 et progresse sur le reste de la période pour représenter un niveau favorable en 2028.

La capacité dynamique de désendettement de 2028 représente un niveau faible avec 2,6 années.

Il faut noter que la péréquation avec la DSC et le FPIC représente en 2028 45 000€ soit 21% de l'épargne nette.

VII Personnel

Administratif

1 agent rédacteur à temps complet : secrétaire générale

1 agent adjoint administratif à temps complet : chargé de l'accueil et surveillance cour d'école

Technique

1 agent spécialisé « espaces verts » à 100%

2 contrats à projet à temps plein pour 4 ans pour réaliser des travaux en « régie » depuis novembre 2021

1 agent en disponibilité depuis le 01-11-2024

Service cantine-garderie et entretien des bâtiments communaux

1 agent à 100% responsable cantine et garderie et entretien du bâtiment de la mairie et de la bibliothèque

1 agent à 15.48% pour la garderie du matin

1 agent à 33.10% pour le service et l'entretien à la cantine

Fait à La Chapelle-Palluau, le 11-04-2025

Le Maire : Xavier PROUTEAU

